

## Ethique et normativité : L'écart absolu ?

A la première lecture, éthique et normativité semble des termes sans liens immédiats, deux mondes, deux registres, deux concepts étrangers. Pourtant, en matière de formation et de formations de formateurs (F de F), ces deux sphères entrent en contact, voire en collision. Comment, en effet, concilier un système de valeurs individuelles ou collectives humanistes avec des normes (fussent-elles de qualité) et des référentiels de toute nature : activités, compétences, formation, évaluation, certification dont le caractère mécanique et systématique tend à modéliser l'activité de travail et de formation. C'est tenter, *de facto*, de concilier la liberté de (se) penser, de se situer, de se construire, voire de se reconnaître dans un réseau de règles et de pratiques déjà énoncées et d'apparence figées. Exercice difficile, s'il en est. Comment dans le processus de professionnalisation qu'ils accompagnent, les formateurs de formateurs universitaires jouent et/ou se jouent de cette contradiction apparente ? C'est à cette question que nous avons tenté de répondre dans l'axe 2 du colloque RUMEF (Réseau des universités préparant aux métiers de la formation) en 2013 à Nancy.

### 1. Terminologie

Dans un premier temps, il convient, afin d'éviter des représentations toujours prégnantes et souvent source d'incompréhension, de définir quelque peu les termes qui enserrant la problématique entre éthique et normativité.

#### 1.1 Ethique, morale et déontologie

Sur ces trois termes, je reprendrai sans vergogne ce que j'écrivais déjà il y a quelques années[1] *si ce n'est que depuis, à mon sens, la pression normative s'est très largement accentuée*[2]. Tout d'abord, « même si elle est discutable, la distinction entre éthique et morale me semble favoriser le débat *et être riche de réflexion* dans la mesure où l'une, *l'éthique* renvoie à l'individu et à ses œuvres et *tandis que les deux autres extériorisent la production de valeurs : la déontologie* par la profession et *la morale* par la société. Comme le remarque Jean-Michel Baudoin - cette distinction est celle que propose Paul Ricœur - l'éthique renvoie à ce que « la personne estime bon de faire », tandis que la morale recouvre « ce qui s'impose comme obligatoire » et est délimitée par des normes sociales à caractère universel[3]. *Forme que pourrait prendre, toute proportion gardée les normes et autres référentiels, sous prétexte et pression de la logique « compétences », en formation de formateurs.* Ainsi entendue « l'éthique désigne des valeurs adoptées librement par l'individu, tandis que la morale caractérise des règles imposées par une autorité à l'exemple des membres de la société »[4]. En d'autres termes, « la morale se réfère toujours au devoir-être et aux interdits - interdits qui ne sont jamais expliqués dans leurs causes profondes -, et par des jugements sur la conduite et les comportements (...). L'éthique (...) se réfère aux rapports entre l'individu et le social, entre le souci de soi, le souci d'autrui et le souci de l'ensemble de la communauté »[5]. L'interrogation éthique, de mon point de vue, s'inscrit dans le rapport du formateur à lui-même, à ses valeurs, à sa pratique et aux relations qu'il entretient dans son activité professionnelle. Et non, dans le cadre d'un système normé et normalisant - *les normes, les référentiels* - calqué ou produit par un système social dominant. Il s'agit donc d'une démarche individuelle, voire individualiste au sens stirnerien[6] du concept, qui ultérieurement se doit d'être discutée et à terme, pourquoi pas, partagée. Le questionnement éthique est d'abord la quête intime d'un promeneur solitaire qui s'interroge sur lui et sur ce qui le meut, sur ses valeurs, leur place dans le réel de l'action et les conséquences produites par son activité sur les hommes et l'environnement. La réflexion éthique apparaît donc dans ce contexte comme une manifestation de la liberté individuelle en regard de l'attendu social *celui de la norme, de la conformité, de compatibilité sociale*. Dit autrement, « l'engagement éthique diffère de l'obéissance aux règles »[7] *qu'il soumet à l'esprit critique et à la distanciation réflexive*. L'éthique est un regard de soi sur soi qui vise, pour paraphraser Emmanuel Kant[8], à ce que mon action, par son exemplarité, puisse être érigée en maxime universelle. En

conséquence, il est considéré ici que « l'éthique délie, dénoue les habitudes, vise l'existence hors des moules et des empreintes (...) là où la morale canalise, unifie »[9]. *Ainsi, le principe de normativité relèverait de la « morale » collective imposée tandis que l'éthique relèverait de la liberté du sujet agissant en conscience.*

Quant à la déontologie, elle relève du champ de la constitution et du fonctionnement des professions. Néanmoins afin de clarifier mon propos, je rappellerai la définition de Christian Vigouroux à laquelle je m'associe. Pour cet auteur « l'éthique (...) correspond à la recherche d'une juste manière d'être, **à la sagesse dans l'action**. L'éthique relève du facultatif alors que la déontologie est sinon toujours obligatoire, du moins sanctionnable. L'éthique mène à l'interrogation identitaire d'une personne et aussi d'un métier. La déontologie est sociale, pratique et appuyée par le disciplinaire collectif »[10]. Une telle définition rappelle à juste titre qu'une déontologie mal pensée peut avoir plus d'inconvénient qu'une liberté individuelle bien conduite (...). En effet, toujours en référence à une autre activité, la sociologie, et afin d'éclairer mon propos, je reprendrai une longue citation de Louis E. Gomez en l'appliquant à la formation des adultes. Pour lui, « une éthique de la pratique sociologique (*de la formation*) n'impose pas forcément une déontologie formalisée sous la forme d'un code écrit. Le danger d'une codification déontologique générale de la discipline (*de la formation*) (...), consiste précisément à confondre morale et éthique, donc, à dériver vers le cas de figure d'une police de la pensée sociologique (*de la formation*) (...). A notre avis, il vaudrait mieux faire de l'éthique une valeur culturelle en préservant son caractère théorique (...) parce qu'il n'est pas acceptable qu'une déontologie mise sur papier en arrive à imposer un seul point de vue moral (*et à instituer la bonne pratique*) face à ce qui fait la force et en même temps la faiblesse de l'éthique (qui) s'attache plutôt à la construction d'une notion de responsabilité »[11]. J'ajouterai encore en 2013 avec Patricia Vallet « qu'on peut parler alors d'une **éthique de la formation**, qui a pour but l'existence d'un sujet hors des moules et des empreintes »[12]. Autrement dit, l'engagement éthique, pour ce qui concerne le champ de la formation et les formateurs de formateurs pourrait se formuler ainsi : « ce sur quoi je tiens, ce sur quoi je ne veux pas céder pour permettre à l'être en formation d'ex-ister (sic) »[13], afin de lui permettre de sortir et de se sortir de lui-même, de dépasser ses représentations et de se fonder en valeurs et en pratiques comme professionnel de la formation des adultes.

### *1.2 Norme, normativité, référentiel*

Le terme norme quant à lui, donc la normativité qui lui est associée en tant que processus, selon les sources renvoie le plus souvent à la règle générale et souvent à l'obligation, voire à la contrainte. En cela la norme, à l'évidence relève d'avantage de la déontologie et/ou de la morale bien plus que de l'éthique au sens de système de valeurs individuelles visant ce qu'il est bon de faire et qui est bon pour autrui kantien. De leur côté, à tort ou à raison, les référentiels fort souvent apparaissent comme la norme, celle du travail prescrit auquel le travail réel par habitude, morale ou paresse intellectuelle doit se soumettre. Lorsque que j'ai procédé à quelques recherches sur le terme norme, il m'est vite apparu qu'il contenait des logiques de rigidité. Son étymologie latine tout d'abord renvoie à *norma* qui signifie équerre, règle donc qui vise à tracer droit une ligne ou un angle. Dans la langue vernaculaire, selon le Larousse, la norme est une règle, un principe, un critère auquel se réfère tout jugement, elle est un ensemble de règles de conduites qui s'imposent à la société. C'est donc bien de valeur morale dont il s'agit et non pas d'éthique telle que définie *supra*. Le Robert complète et renvoie à « ce qui doit être », ce qui est « conforme à la majorité des cas ». Il s'agit donc bien ici de rendre conforme ou de se plier à une logique de conformité. C'est ce que confirme le dictionnaire en ligne Toupie. Pour celui-ci « une norme est une règle, une loi auxquelles on doit se conformer. La norme est l'ensemble des règles de conduite qu'il convient de suivre au sein d'un groupe social. Elle est souvent inscrite dans l'inconscient collectif. Son non-respect place l'individu « à la marge » de la société et peut en faire une victime d'ostracisme ». Ajout intéressant qui souligne que déroger à la règle, à la norme, au référentiel peut-être, peut exclure de la communauté. La norme s'impose donc à tous. Chez les juristes, le concept est tout aussi rigide, pour eux la « norme est une règle qui du fait de son origine (Constitution, Lois, règlements administratifs, Traités ou Accords

internationaux) et de son caractère général et impersonnel constitue une source de droits et d'obligations juridiques »[14]. Ici encore nous sommes loin de l'éthique mais bien dans le registre de l'obligation générale et surtout impersonnelle et qui peut, dans certains cas, être l'objet de sanctions. Dans un autre champ, celui de la psychologie, la norme renvoie, à la « standardisation arbitraire des comportements (...) propre à chaque société s'appuyant sur des codes sociaux, ethniques, législatifs, moraux »[15]. Nos normes professionnelles, pour peu qu'on les accepte, viseraient donc, sous peine de sanction ou d'ostracisme, du fait de leur caractère obligatoire, à accepter de standardiser les formateurs en formation ? Enfin, venons-en à l'incontournable et modélisatrice norme ISO. Dans le monde industriel dont elle est issue la norme pour les sectateurs d'ISO est « un document qui définit des exigences, des spécifications, des lignes directrices ou des caractéristiques à utiliser systématiquement pour assurer l'aptitude à l'emploi des matériaux, produits, processus et services ». Pour peu, qu'un esprit rebelle substitue « aptitude à l'emploi des matériaux » par aptitude à l'emploi des formateurs, le caractère systématique et directif de la norme laisse songeur sur l'activité, les valeurs et les pratiques des formateurs de formateurs. Quant à la normativité, elle ne serait que le processus, la résultante de la recherche et du souhait de norme, de l'esprit normatif qui vise à rendre conforme à la norme. Si l'on convient que les référentiels d'activités et/ou de compétences professionnelles se présentent « sous la forme d'une liste, énumérant et précisant l'ensemble des compétences, des aptitudes, requises pour remplir une tâche, exercer une fonction, un métier, etc. »[16] ou qu'ils sont « une liste descriptive des compétences nécessaires pour une fonction, un métier »[17] et qu'ils relèvent bien de la norme : alors quid des obligations, quid des sanctions en cas d'écarts, quid de la standardisation des individus, quid de la systématisation des caractéristiques professionnelles des formateurs ? Accepter et (se) plier à la toute-puissance de la norme c'est faire des formateurs de formateurs les instruments de la normalisation, les agents et les garants de la conformité des formateurs en apprentissage. La professionnalisation et la reconnaissance de la profession sont-elles à ce prix ? Est-ce bien la mission et sont-ce bien les valeurs des formateurs universitaires ?

## **2. De l'écart absolu**

Si à la suite de Pierre Reverdy, je considère que « l'éthique, c'est l'esthétique de l'intérieur » ; la norme rigide, extérieure, non auto-élaborée collectivement par les acteurs et les parties prenantes, qui s'impose à tous au risque de sanctions symboliques et/ou sociales m'apparaît comme une forme de violence faite tant aux formateurs en formation qu'aux formateurs de formateurs.

### *2.1 Du pouvoir normatif*

Au-delà, l'existence de normes (ISO, AFNOR...) et de référentiels engage à réfléchir sur l'étendue et la prégnance de ces objets sociaux. Lorsque l'on parle de normes, auxquelles j'associe les référentiels, doit-on considérer qu'ils sont le reflet professionnel d'une morale générale, applicable à la société toute entière ou la traduction dans une extension moins grande, d'une morale, de règles circonscrites à un milieu de travail ? En d'autres termes, une morale professionnelle qui, théoriquement, contrairement à l'éthique, s'imposerait à tous ceux et celles exerçant ou souhaitant exercer la profession de formateurs et qui enserrerait le faire et le pouvoir d'agir. Morale professionnelle dont les canons et les règles seraient élaborées par une instance qu'il faudrait bien définir. En effet, la question du pouvoir normatif se pose d'emblée. Quels acteurs détiennent la légitimité suffisante pour « légiférer », énoncer la règle au nom d'une communauté professionnelle ? Doit-on créer un ordre des formateurs avec ses caciques, sa déontologie, ses autorisations d'exercer et son système de sanction ? Doit-on laisser l'initiative à l'Etat toujours enclin au jacobinisme, aux financeurs publics ou privés, aux partenaires sociaux à la représentativité toute relative, aux formateurs eux-mêmes ? Voire même, à l'ensemble des acteurs du secteur y compris et pourquoi pas les apprenants-usagers de la formation ? On le voit la question est complexe et en conséquence les normes et les référentiels actuels sont toujours le résultat de la cogitation, quelquefois même bien intentionnée, de petits cénacles autoproclamés, cooptés... mais qu'on se rassure toujours très compétents. D'ailleurs, la formation des formateurs a-t-elle besoin de normes ? S'accorder sur quelques fondamentaux professionnels, présents dans l'histoire et les

pratiques des formateurs, ne suffiraient-ils pas ?

Au-delà de l'aspect polémique et idéologique de la question de la norme collective, la communauté professionnelle des formateurs ne ferait-elle pas mieux de se retrouver aussi autour de quelques valeurs princeps plutôt que de vouloir proposer, imposer à tous un référentiel normé et normatif ? Deux valeurs, comme par exemple, celle du respect absolu de la personne en formation et celle de l'éthique de la commande qui implique une analyse approfondie des intentions réelles du commanditaire. Valeurs visant à ce qu'en aucun cas la formation ne nuise à autrui, ou dit autrement n'instrumentalise, ne manipule personne. Ethique tendant à faire que la formation ne soit ni source d'illusion ni d'emprise mais au contraire qu'elle soit source de liberté et d'émancipation individuelle et collective.

## *2.2 De la contradiction*

Si l'on convient que chez les formateurs de formateurs la norme enferme et tant à conformer, lorsqu'elle devient morale, elle engendre parmi eux une contradiction forte mais qui n'est pas pour autant une aporie. En effet, la plupart des formateurs de formateurs, particulièrement à l'Université, se réclament d'une pédagogie humaniste, voire émancipatrice. Comment dès lors concilier modélisation normée du profil professionnel et liberté pour apprendre et mener à bien la construction de son identité professionnelle ? Comment sortir de ce dilemme wébérien entre éthique de conviction et éthique de responsabilité[18] ? Ce qui renvoie à la question centrale, est-il éthique de normer, de conformer un acteur éducatif ? Dans ce cas de figure, les principes mêmes de la « pédagogie » universitaire volent en éclat puisque un tel travail pédagogique contraint le formateur de formateurs, agent double[19], à inciter l'apprenant à renoncer à l'exercice du libre arbitre, à l'usage raisonné de la distanciation critique et de la réflexivité. En d'autres termes, à ne plus lui offrir, à ne plus lui permettre « de faire œuvre de lui-même » au grand damne de Pestalozzi. Une telle acceptation de la norme et de ses effets induits par les acteurs de la F de F risque, de plus, de faire naître de la souffrance éthique telle qu'Yves Clot la définit autant chez les formateurs se formant que chez leurs formateurs. Cette souffrance éthique, écrit-il, apparaît lorsqu'un acteurs accepte d'agir contre lui et contre l'autre, « lorsque ce qu'on lui demande de faire, vient en opposition avec ses normes professionnelles, sociales, subjectives », lorsqu'il est mis face « à des impératifs dissonants »[20]. Impératifs dissonants en effet entre l'intention d'émanciper et celle de normer, entre celle de (se) construire en liberté et de se voir « normer », entre celle à terme de former à l'issue de la F de F mais qui ne viserait qu'à conformer.

Contradiction relative dont les formateurs de formateurs peuvent, à mon sens sortir éthiquement en s'appuyant sur une autre proposition d'Yves Clot évoquée dans l'ouvrage déjà cité. Ce dernier dans l'agir professionnel distingue deux états. Le genre qui renvoie à des règles de métiers partagées par une communauté et le style qui se réfère à l'appropriation du genre par le sujet de manière, j'y reviens, à faire œuvre de lui-même, et qui parfois permet à échéance au genre d'évoluer sous l'influence conjuguée des styles. Ainsi, la formation à la norme, aux compétences décrites dans les référentiels renverrait au genre et le travail pédagogique critique, distancié inciterait à l'appropriation par le sujet en formation du genre, voire à son dévoilement, afin qu'il s'engage dans une construction identitaire, dans une élaboration et une recherche de style en mobilisant esprit critique et distanciation. Production individuelle de styles qui favoriserait à son tour l'actualisation et les mises à jours des « référentiels de compétences » qui, d'enfermant et figés bien souvent, pourraient devenir des outils de navigation collective et d'auto-pilotage des F de F, entre genre et styles, tant par les formateurs de formateurs que pour les formateurs en formation.

## **Conclusion**

L'écart absolu entre normativité et éthique n'est pas infranchissable, la contradiction est réductible à condition de laisser au sujet des espaces et des temps pour se construire, pour qu'il commence à se forger un style que seule une pratique professionnelle ultérieure permettra de tremper. Mais cela ne sera possible qu'à condition que les formateurs de formateurs agissent avec éthique, qu'ils jouent éthique[21] et qu'ils réaffirment les valeurs qui irriguent le(s) métier(s) de formateurs d'adultes et

qu'ils décident en conscience quel maître, ils acceptent ou pas, de servir. Au demeurant et je conclurai par ces mots de Robert Misrahi qui ouvrent sur de nouvelles réflexions, voire sur l'objet d'un prochain colloque. Pour lui, et, pour moi dans notre « métiers » de formateurs de formateurs, « il apparaît (...) clairement que la tâche de l'éthique, lorsqu'elle est prise au sérieux et qu'elle vise la rigueur, ne saurait se satisfaire d'une simple conscience de l'urgence de l'action, ni d'un simple appel à la responsabilité »<sup>[22]</sup> et que les fondamentaux de la conviction, contre vent et marée, ceux d'un l'humanisme radical doivent être préservés, développés, assumés et partagés...

---

[1] Repris dans *Eduction, autogestion, éthique*, Editions libertaires, St-Georges d'Oléron, 2010.

[2] En italiques mes ajouts et précisions de 2013.

[3] Baudoin J.-M., *La Réflexion éthique contemporaine*, Education permanente, n° 121/1994-4, p. 20.

[4] Leconte J., *Les valeurs morales aujourd'hui*, Sciences humaines n° 46, janvier 1995, p. 12.

[5] Gomez L. E., *Culpabilité et implication, réflexion autour de la morale, l'éthique et la sociologie* in *Ethique, Epistémologie et Sciences de l'Homme* sous la direction de Feldman J., Filloux J.-C., Lecuyer B, Selz M., Vicente M., Paris, L'Harmattan, 1996, pp. 51-52. Article dans lequel l'auteur reprend la distinction de Patrick Canivez.

[6] Stirner Max, philosophe allemand du XIXe siècle auteur de *L'Unique et sa propriété* (1844).

[7] Imbert F., *La question de l'éthique dans le champ éducatif*, Vigneux, Matrice, 1987, p. 7.

[8] Rappelé par Jacques Leconte in op. cit.

[9] Peron Y., *Ouverture éthique* in *Ethique et pédagogie*, Cahiers pédagogiques, n° 302, mars 1992, p. 8.

[10] Vigouroux C., *Déontologie des fonctions publiques*, Paris, Dalloz, 1995, p. 12 (souligné par nous).

[11] Gomez L. E., *Culpabilité et implication...*, op. cit., p. 55.

[12] Vallet P. (2003), *Désir d'emprise et éthique de la formation*, Paris, L'Harmattan, p. 245. En gras dans le texte.

[13] Ibid., p. 249.

[14] Dictionnaire juridique en ligne

[15] Dictionnaire de psychologie en ligne.

[16] Définition : Paris Descartes sur Wikipédia.

[17] Source Wikipédia.

[18] Compte tenu de la dimension de ce texte je ne peux revenir sur ces distinctions.

[19] Allusion à un article de F. Gaussen, *Le Monde*, 20-07-1972.

[20] Y. Clot (2010), *Le travail à cœur*, Paris, La Découverte, p. 118. Le terme de norme est ici à relativiser, j'y reviendrai.

[21] Pierre Ascarid à propos d'Ariane Ascarid : "*elle joue éthique*" : jouer en respectant et en portant ses idées (sans les dissimulées) sur le monde, *France Inter, La vie à deux*, 17 mars 2001.

[22] Misrahi R., 1997, *Qu'est-ce que l'éthique*, Paris, A. Colin, p.151.